

Placement Extérieur : quelques signes de reconnaissance mais un projet de loi de finances qui ne semble pas les concrétiser

Nous avons organisé en 2018 un temps fort d'échanges à l'occasion des 30 ans du Placement Extérieur à Amiens avec la Fédération Citoyens & Justice.

Ce temps fort s'est déroulé dans un contexte inquiétant pour cette activité, puisque, fautes d'orientations, nos capacités d'accueil n'étaient occupées qu'à 50 % avec une moyenne de 20 détenus accueillis et accompagnés, situation qui a pesé lourdement sur les comptes de notre association en 2018.

Ce temps fort a été l'occasion de lancer le mot d'ordre « **5 000 détenus en Placement Extérieur dans 5 ans** » car il paraît nécessaire de sortir cette modalité d'exécution de peine d'une forme de marginalité pour qu'elle apparaisse à la fois comme un dispositif d'insertion et de prévention de la récidive pertinent mais aussi budgétairement souhaitable en constituant une véritable alternative à la construction de nouveaux établissements pénitentiaires. En effet, depuis près de 20 ans, le nombre de détenus en Placement Extérieur en Métropole tourne autour de 900 dont 300 hébergés par l'administration pénitentiaire, soit 600 seulement en dehors d'un établissement pénitentiaire, soit moins de 1 % du nombre de personnes sous écrou.

Ce mot d'ordre n'est pas irréaliste si l'on observe que l'APRÉMIS accompagnait, au 1^{er} octobre 2019, **37 détenus en Placement Extérieur**. Multipliez ce nombre par 100 (la population samarienne étant inférieure à 1 % de la population nationale), et l'on aboutirait à près de 4 000 détenus en Placement à l'Extérieur. Ce mot d'ordre a été repris par Citoyens & Justice mais également relayé, tout particulièrement par Madame Barbara POMPILI, députée de la Somme qui connaît très bien notre travail.

Mais, si cette remontée de notre activité est rassurante pour l'APRÉMIS, et même encourageante, nous restons prudents, au regard des « hauts et bas » persistant de cette activité. Et surtout, alors même que la présentation du Budget Justice du Projet de Loi de Finances 2020 vise, dans ses indicateurs de performances, environ **1 500 détenus en Placement Extérieur en 2020** – dont ceux qui restent hébergés par l'Administration Pénitentiaire a priori - [à comparer à 974 détenus en P.E. au 01/07/2019 dont 625 non détenus], soit une augmentation de plus de 50 % du nombre de personnes concernées, **les crédits affectés restent inchangés à 8 000 000 €**.

Citoyens & Justice tente de sensibiliser les parlementaires rapporteurs de ce budget car les crédits conditionnent véritablement le développement d'une mesure qui est complexe à mettre en œuvre du fait des cofinancements et partenariats nombreux qu'elle implique. Dans les Hauts de France, les chiffres trimestriels de l'Administration Pénitentiaire montrent bien que l'activité « Placement Extérieur » de l'APRÉMIS conditionne fortement celle de la Région, et peut-être même de plus en plus. Au 1^{er} juillet 2019, notre effectif était de 31 personnes en P.E. à

l'APRÉMIS pour un total de 59 personnes en P.E. pour l'ensemble des Hauts de France. Les chiffres au 1^{er} octobre 2019 seront très prochainement publiés. Ils permettront de vérifier si les accueils en dehors de l'APRÉMIS (37 personnes) ont également progressés.